

Enquête publique sur le SCoT : Intervenons contre la destruction de pleine terre par Dijon métropole !

LFI Dijon et Côte-d'Or appellent les Dijonnais·e·s et plus largement les habitant·e·s de la métropole et au-delà, à **intervenir dans l'enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCoT)** pour refuser toute artificialisation des surfaces agricoles.

L'objectif du président de la métropole est d'amplifier la croissance de la population estimée à **28 400 habitants supplémentaires à l'horizon 2046**. Pour cela, le SCoT envisage la construction de **35 000 nouveaux logements** qui entraîneront la **destruction de plus de 300 ha d'espaces naturels et agricoles sur la période 2025-2046** dont 27 hectares sur Dijon et 196 ha sur la métropole dijonnaise (annexe 3 p. 107).

A Dijon, ce serait un rythme d'artificialisation 5 fois supérieur à celui de la période 2010-2015.

Après l'Engrenage au nord, les Valendons au sud sont menacés, des jardins partagés sont détruits.

A Ouges, 126 ha de terres agricoles sont réservés à des projets d'habitat. D'autres projets de bétonnisation sont prévus sur des terres agricoles : plus de **20ha à Ahuy et 28ha à Perrigny**. Quelle est la logique de transition écologique affichée dans le discours du SCoT ? **Entre Plombières et Longvic, on comptabilise 11 projets le long de l'Ouche et du canal de bourgogne, le long de la bien-nommée "trame bleue et verte"; s'agit-il de sauvegarder la biodiversité?**

Les premiers enjeux devraient être **l'adaptation au changement climatique et le développement de l'autosuffisance alimentaire**, en préservant les surfaces de pleine terre ce qui entre en contradiction avec les enjeux de ce SCoT.

Nous vous appelons donc à **refuser ce SCoT et à intervenir (jusqu'au 3 juillet)** pour :

- **stopper la bétonnisation et mettre en place le ZAN (zéro artificialisation nette des sols) dès maintenant et non en 2050 !**
- **exiger une planification écologique** issue d'une convention citoyenne pour établir un diagnostic participatif proposé par les habitants
- **privilégier la rénovation écologique et énergétique des bâtiments existants** qui soutient une activité économique
- **flécher l'enveloppe foncière sur la réhabilitation de bâtiments** pour un usage commercial ou d'activités sociales et non pour des bureaux ou de nouveaux logements afin de préserver une qualité de vie pour les habitants; c'est la véritable "sobriété foncière" !
- **développer des îlots de fraîcheur** dans les espaces déjà bétonnés

Notre santé est menacée. Agissons ensemble pour un environnement plus sain et un avenir plus désirable !